

# Recycler



C'est contribuer à protéger notre environnement et notre patrimoine!

N'attendez pas demain : agissez maintenant !

Pourquoi recycler?

Parce que chaque année, environ 312 millions de contenants consignés ne sont ni rapportés chez le détaillant ni mis au recyclage!

Quelques 17 millions de dollars de consignes ne sont pas réclamés par les consommateurs.

Au Québec, 20 millions de tonnes de déchets ménagers produits par an, c'est un kilo par jour et par personne, dont 52% partent en décharge et 4% seulement sont recyclés. Ces contenants recyclés sont réutilisés et transformés en de nombreux produits utiles, préservant l'environnement et les ressources naturelles.

Adoptons la stratégie des **trois R** : Réduire, Réutiliser, Recycler !

C'est notre responsabilité individuelle et collective. Les bénéficiaires sont : chacun de nous, l'environnement, l'industrie du recyclage et l'économie québécoise.

Citoyennes et citoyens de Nominique, tel est notre défi contemporain et telle est l'approche simple et claire pour une économie forte de notre communauté, notre santé individuelle, collective et notre environnement : C'est notre «**bien public**».

## LE BAC VERT : ÇA SE RECYCLE !

Où disposer des matières recyclables ou récupérables?  
Quelles matières sont recyclables?

Je recycle, des articles non souillés :

### Le papier et le carton

- boîtes de carton, de céréales, d'aliments surgelés ...;
- carton plat et ondulé;
- cartons d'emballage;
- cartons à œufs, de lait, de crème et de jus...;
- feuillets publicitaires et magazines;
- livres (à condition d'en arracher la couverture ainsi que la tranche du côté);
- papier à lettre et papier de tout genre (sauf papier métallique, ciré, peint, carbone, plastifié);
- tubes et rouleaux de carton;

### Le plastique

- bouteilles de plastique clair et de couleur (boissons gazeuses et eau de source, savon à vaisselle, shampoing...);
- contenants de plastique clair et de couleur (produits alimentaires et d'entretien ménager);
- couvercles et bouchons;
- emballages de plastique et articles d'hygiène;
- sacs à pain, à pâtisserie;

- sacs de produits alimentaires (fruits et légumes surgelés);
- sacs de suremballage (lait, croustilles...);
- sacs d'épicerie et de magasinage.

### Le verre

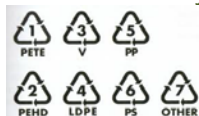
- bouteilles (toute forme et couleur);
- contenants (toute forme et couleur);

### L'aluminium

- assiettes, cannettes, cannage vide, etc.;

Conseil : regardez sur votre article si l'un des pictogrammes suivants y est illustré.

Voici les pictogrammes 1 à 7 de recyclables :



Chacun de ces symboles vous indique qu'il s'agit bien d'un recyclable et de quelle formule chimique il est composé.

### EXEMPLES DE RECYCLABLES :

- **Code numéro 1 (polyéthylène téréphtalate)**: Bouteilles de boissons diverses, vêtements, pinceaux non souillés, etc.;
- **Code numéro 2 (polyéthylène haute densité)** : contenants de produits alimentaires ou d'usage domestique (contenants de margarine, bouteilles de détergent, etc.) ;
- **Code numéro 3 (polychlorure de vinyle)** : contenants de produits d'entretien ménager ou de soins personnels (bouteilles non alimentaires telles d'eau de Javel ou de shampoing, tuyaux, etc.) ;
- **Code numéro 4 (polyéthylène basse densité)** : contenants souples (certaines bouteilles pour aliments semi-liquides comme la moutarde, les sauces, etc.), sacs et pellicules extensibles (sacs à pain...);
- **Code numéro 5 (polypropylène)** : certaines pièces de voitures, fibres géotextiles et industrielles (cordes, rubans, crayons marqueurs, passoires, sacs d'épicerie en tissu, balais, etc.);
- **Code numéro 6 (polystyrène)**: polystyrène cristallin (verres à bière, ustensiles, jouets, cassettes vidéos et boîtiers, etc.) et polystyrène expansé (gobelets de café, plats en styromousse, etc.). **Important**: ce type de recyclable sous le code **no. 6** prend **1 000 années** à se dégrader. Veuillez donc prendre soins d'en disposer dans votre bac à recyclage;
- **Code numéro 7 (autres types de plastique, incluant le polycarbonate, l'acrylique et le nylon)** : boîtes de conserve, cannettes d'aluminium, assiettes et papier d'aluminium non souillés, couvercles de métal, cintres, capsules de bière, feuilles et assiettes d'aluminium;

Codes apparaissant sur les contenants et leur signification :



Ce signe, représentant 3 flèches formant un cycle triangulaire, signifie que l'emballage est bien recyclable à 100%. Il n'indique pas cependant le type de matière dont est composé l'emballage.



Lorsque ce pictogramme apparaît sur les étiquettes de certains produits, cela signifie que c'est dangereux pour notre santé et pour l'environnement. **Soyons vigilants !**



Ce symbole figure sur les bouteilles et bocaux en verre, il indique que le verre est une matière à recycler.



Le métal est une grande famille dont toutes les composantes ne sont pas forcément recyclables. Ce symbole figure sur les emballages métalliques concernés et indique qu'ils sont à recycler.



L'emballage qui porte ce symbole est en aluminium et donc à recycler.



Enfin, ce dernier symbole figure sur plusieurs types d'emballages, mais on le rencontre surtout sur les boîtes métalliques de boissons; il nous invite à un geste civique en jetant ces boîtes vides dans les poubelles ou au recyclage, selon le cas, plutôt que sur la voie publique !

## Jeter aux ordures

Le bac noir : Ça ne se recycle pas !

Je jette:

- matières souillées, utilisées (emballages, mouchoirs, tapis, couches, etc.);
- restes de tables;
- nourriture expirée;
- photographies;
- articles d'hygiène utilisés;
- matières brisées : vitre, miroir, porcelaine, poterie, céramique, cristal, etc.;



## Site RDD : Résidus domestiques dangereux

SITE MUNICIPAL - HORAIRE 2012 -

JANVIER À AVRIL 2012 : TOUS LES 1<sup>ER</sup> SAMEDIS, DE 9 H À 12 H  
MAI À SEPTEMBRE 2012 : TOUS LES 1<sup>ER</sup> ET 3<sup>E</sup> SAMEDIS, DE 9 H À 12 H.  
OCTOBRE 2012 À AVRIL 2013 : TOUS LES 1<sup>ER</sup> SAMEDIS, DE 9 H À 12 H.

Adresse du site : 670, rue Sainte-Anne à **Nominique**

Tél. no. : 819-278-3384, poste 228

Que faire avec les RDD, où en disposer ?



Voici quelques exemples de RDD :

DANS LA CUISINE, LA SALLE DE LAVAGE...

- aérosol;
- détergent à lessive;
- appareil ménager;
- électroménager...;

DANS LA SALLE DE BAIN...

- antirouille, bouche-pores, crème, médicaments (pilules), désinfectant, lotion, sirop, etc.;

DANS UNE CHAMBRE, AU SALON...

- cire à plancher;
- détecteur de fumée;
- naphthaline (boules à mites);
- matériel informatique et électronique;
- micro-ondes;
- piles AAA à D (alcalines et nickel cadmium);
- téléviseur et écran d'ordinateur ...;

DANS UN GARAGE, UN ATELIER ...

- antigel;
- baromètre;
- bonbonne de propane (petite, de 1.02 lb et moins) ;
- engrais chimique;
- fongicide;
- huile et filtres usagés;
- interrupteur;
- mazout;
- manomètre;
- produits pour piscine;
- relais à flotteur ou à bascule;
- thermomètre;
- vernis ...;
- apprêt;
- essence;
- herbicide;
- insecticide;
- lave-vitre;
- mort aux rats;
- peinture;
- pesticide;
- solvant;
- thermostat;

**ATTENTION ! NE SONT PAS ADMIS, AU SITE RDD :**

- **ampoule électrique** (attention : c'est composée de mercure, donc ne pas jeter non plus aux ordures!) et **bonbonne de propane de plus de 1.03 lb**);  
Où en disposer : sur les lieux de ventes ou à la RIDR
- **batterie d'automobile et pneu**;  
Où en disposer : chez le garagiste ou à la RIDR
- **congélateur, réfrigérateur (tout appareil contenant du fréon)**  
Où en disposer : à la RIDR

JANVIER 2012						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

FÉVRIER 2012						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29			

MARS 2012						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	31

AVRIL 2012						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30					

MAI 2012						
D	L	M	M	J	V	S
		1	2	3	4	5
6	7	8	9	10	11	12
13	14	15	16	17	18	19
20	21	22	23	24	25	26
27	28	29	30	31		

JUIN 2012						
D	L	M	M	J	V	S
					1	2
3	4	5	6	7	8	9
10	11	12	13	14	15	16
17	18	19	20	21	22	23
24	25	26	27	28	29	30

\*À partir du 19-06-2012 :  
les bacs noirs à toutes les semaines.

JUILLET 2012						
D	L	M	M	J	V	S
1	2	3	4	5	6	7
8	9	10	11	12	13	14
15	16	17	18	19	20	21
22	23	24	25	26	27	28
29	30	31				

AOÛT 2012						
D	L	M	M	J	V	S
			1	2	3	4
5	6	7	8	9	10	11
12	13	14	15	16	17	18
19	20	21	22	23	24	25
26	27	28	29	30	31	


SEPTEMBRE 2012						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30						

\*À partir du 18-09-2012 :  
les bacs noirs aux deux semaines.

OCTOBRE 2012						
D	L	M	M	J	V	S
	1	2	3	4	5	6
7	8	9	10	11	12	13
14	15	16	17	18	19	20
21	22	23	24	25	26	27
28	29	30	31			

NOVEMBRE 2012						
D	L	M	M	J	V	S
				1	2	3
4	5	6	7	8	9	10
11	12	13	14	15	16	17
18	19	20	21	22	23	24
25	26	27	28	29	30	

DÉCEMBRE 2012						
D	L	M	M	J	V	S
						1
2	3	4	5	6	7	8
9	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29
30	31					

 : jour d'ouverture du site RDD (9 h à 12 h);

**Dates oranges** : collecte des volumineux;

**Semaines blanches** : semaines de la collecte supplémentaire des ordures (du 19 juin au 12 septembre, uniquement);

**Semaines vertes** : semaines régulières de la collecte des recyclables et des ordures (les 2 bacs le même jour, aux 2 semaines);

## Vos bacs noirs et verts

**IMPORTANT :** Placez vos bacs les poignées (roues) vers le chemin, la veille de la collecte.  
**ATTENTION :** Pas de cendres chaudes dans les bacs. Capacité maximum des bacs : 100 kg (220 lbs).  
 Il est interdit de mettre des matières recyclables ou de résidus verts dans le bac noir.  
 Les matières résiduelles qui ne sont pas dans les bacs noirs ne seront pas ramassées.

**MARDI :**  
 NOMININGUE – EXTÉRIEUR DU VILLAGE, incluant tous les chemins suivants et leurs embranchements : des Buses, Chapleau, rue Sainte-Anne (à partir de la rue Saint-Joseph jusqu'à la limite de Lac-Saguay), des Geais-Bleus, chemin du Tour-du-Lac (à partir du chemin de la Pointe-Manitou, inclusivement, jusqu'à la limite de Sainte-Véronique), des Ormes, secteurs du Lac Sainte-Marie et de la Route 117 : chemins des Épinettes, du Petit-Gard, des Sapins, de l'Aubépine, etc.;

**MERCREDI :**  
 NOMININGUE – VILLAGE, incluant tous les chemins suivants et leurs embranchements : des Mésanges, des Faucons, Bellerive-sur-le-lac, des Huarts, des Bouleaux, du Tour-du-Lac (vers Rivière-Rouge), des Hêtres, des Merisiers, des Sureaux, etc. ;

### Collecte des volumineux 2012

**NOUVEAU CETTE ANNÉE ! À SURVEILLER, TROIS (3) COLLECTES DE VOLUMINEUX :**

- ☞ au printemps : collecte du **22-23-24-25 mai**;
- ☞ à l'été : collecte du **13-14-15-16-17 août**;
- ☞ à l'automne : collecte du **9-10-11-12 octobre**;

Veillez déposer vos déchets volumineux sur l'emprise municipale face à votre propriété le **samedi ou le dimanche précédent le début de la collecte**, sinon ils ne seront pas ramassés! **ATTENTION !** Si des volumineux se trouvaient sur l'emprise municipale face à votre propriété, en dehors des dates ci-dessus mentionnées, vous pourriez être passible(s) d'une amende.

Quel genre de volumineux :

- mobiliers, réservoirs à eau chaude...;
- 1 mètre cube de matériaux de construction, le tout facile à manipuler;
- appareils ménagers\*;

\* **Sont exclus :** les appareils contenant de l'halocarbure (**fréon**) et les  **pneus**  qui peuvent être déposés au site de la RIDR à **Rivière-Rouge**. **Autre endroit où vous pouvez aller porter vos pneus : chez votre garagiste.**

### Autres renseignements utiles :

#### RÉGIE INTERMUNICIPALE DES DÉCHETS DE LA ROUGE (RIDR)

En tout temps durant les heures d'ouverture, vous pouvez aller porter vos RDD ou vos déchets volumineux à la RIDR. Cependant, nous vous invitons à communiquer avec cette dernière pour vérifier s'il y a des frais.

Adresse du site : **688, ch. du Parc Industriel à Rivière-Rouge / Tél. no. : 819-275-3205**

Si vous désirez vous départir d'un vieux véhicule automobile hors d'usage, une solution s'offre à vous : faites un don de ce véhicule en échange de son remorquage gratuit...téléphonez à la **Fondation Canadienne du rein** au **1-888-228-8673** dans le cadre du programme Auto-Rein.

MUNICIPALITÉ DE NOMININGUE  
 Téléphone : 819-278-3384 / Télécopieur : 819-278-4967  
 Courriel : [mun.nominique@tb.sympatico.ca](mailto:mun.nominique@tb.sympatico.ca)

